



**Lisières
de l'Oise**

Communauté de Communes

N°DEL2024-90

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (31)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Etienne FRERE, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (3)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Nicole TUAL (4)

DEL2024-90 Diminution de la redevance spéciale pour le camping d'Attichy

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CORMONT

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Communautaire que la collectivité a instauré une redevance spéciale lors de la séance du 20 juin 2017.

Il précise que cette redevance est payée par toute entreprise ou administration dont les déchets sont gérés par le service public.

A cet effet, Monsieur le Président informe qu'un établissement, en l'espèce « Le Camping de l'Aigrette » à Attichy, a connu une baisse de fréquentation sur l'année 2024 qui a fortement impacté sa production de déchets.

C'est pourquoi, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de faire payer le redevable en fonction de sa production réelle sur l'année 2024.

Vu les articles L. 2224-14 et L2333-78 (modifié par LOI n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 - art. 57) du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'application de la redevance spéciale,

Vu la délibération n°2017-41 du Conseil Communautaire du 30 mars 2017 adoptant le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,

Vu la délibération n° 2017-83 du Conseil Communautaire du 20 juin 2017 instaurant la Redevance Spéciale,

Considérant le montant de la redevance spéciale annuelle pour le "Camping de l'Aigrette" situé à Attichy soit 963.77€,

Considérant la facturation au réelle soit l'ajustement de l'avenant n°1 passant de 1,5 bacs 660l sur 52 semaines à 1 bac sur 35 semaines et 2 bacs sur 17 semaines et la suppression du forfait deuxième passage pendant la saison touristique soit 9 semaines le montant s'élève pour l'année 2024 à 770.22€,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** le remboursement à hauteur de 193,55€ au titre de la redevance spéciale pour l'année 2024 de l'établissement dit « Le Camping de l'Aigrette » à Attichy,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	31
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	34 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	28 novembre 2024



Le Président

M. Franck SUPERBI

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 060-246000749-20241205-DEL202490-DE